



Collège LE VILLAGE
2022
90 rue du Cèdre - BP 90070
78194 TRAPPES Cedex

☎ 01.30.16.07.70

Trappes, le 9 septembre

BOURSES DES COLLEGES

NOTE AUX PARENTS D'ELEVES 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}

Madame, Monsieur,

- **Votre enfant entre en 6^{ème}** et peut être boursier pour cette année scolaire.

Pour accéder au site : <https://teleservices.ac-versailles.fr/ts>, veuillez trouver ci-joint la notification mentionnant votre identifiant et votre mot de passe.

Le formulaire de demande de bourse de collège est publié depuis le 1^{er} septembre sur le site ministériel <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728> et le site du CNED <https://www.cned.fr/eleve/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-college> .

Attention : Vous devez conserver ces codes, ils seront utilisables durant toute la scolarité de votre enfant.

- **Pour les autres niveaux : 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}**, le télé-service reste accessible avec les codes de l'année scolaire précédente.

La campagne de bourse est ouverte du 1er septembre au 20 octobre 2022 minuit.

Nous vous invitons à faire votre demande très rapidement.

Attention : Après l'enregistrement de votre demande de bourse, des pièces complémentaires pourront être demandées par le service académique des bourses par courrier à votre domicile ou à votre adresse mail que vous avez indiquée sur le dossier.

Il est indispensable de répondre à cette demande pour éviter que votre dossier ne soit classé sans suite.

Sur demande de rendez-vous du représentant légal, l'intendance mettra à votre disposition un ordinateur et un personnel pour vous accompagner.
Un accusé de réception vous sera remis lors du dépôt du dossier complet.

L'Adjointe Gestionnaire,

Mme Hélène LACOUR.